

Le 19 juin 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 19 juin 2023 à 19 h, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Ian Gray, conseiller

Madame Isabel Boulay, conseillère

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENT

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil tel que requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

2023-06-084

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 19 juin 2023 à 19 h.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2023-06-085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 19 juin 2023 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

- 7.1.1 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES / VILLES DE VAUDREUIL-DORION, DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET DE PINCOURT / ARÉNA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 19 juin 2023

7.1.2 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES / EXPLOITATION DE L'ARÉNA CITÉ-DES-JEUNES / VILLES DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET DE PINCOURT / AUTORISATION DE SIGNATURE

ADOPTÉE

2023-06-086

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES / VILLES DE VAUDREUIL-DORION, DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET DE PINCOURT / ARÉNA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est actuellement à vendre et que bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil concluront entre elles une entente détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault

Vote :

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
M ^{me} Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	absent	
M ^{me} Cheryl Brazeau	Conseillère	3		x
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
M ^{me} Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
M ^{me} Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de fourniture de services à intervenir dont le texte est substantiellement conforme à l'entente présentée avec les Villes de Vaudreuil-Dorion, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt, le tout suivant la conclusion d'une entente d'exploitation de cet aréna entre ces dernières.

ADOPTÉE

Le 19 juin 2023

2023-06-087

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES / EXPLOITATION DE L'ARÉNA CITÉ-DES-JEUNES / VILLES DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET DE PINCOURT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est actuellement à vendre et que bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue avec la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de permettre aux Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt ainsi qu'à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil d'exploiter un aréna municipal sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent conclure entre elles une entente détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay

Vote :

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		x	
M ^{me} Nathalie Perreault	Conseillère	1	x	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	absent	
M ^{me} Cheryl Brazeau	Conseillère	3		x
M. Ian Gray	Conseiller	4	x	
M ^{me} Isabel Boulay	Conseillère	5	x	
M ^{me} Josée Paquette-Bougie	Conseillère	6	x	

et RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de fourniture de services à intervenir dont le texte est substantiellement conforme à l'entente présentée pour l'exploitation d'un aréna avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 19 juin 2023

2023-06-088 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance extraordinaire du 19 juin 2023 à 19 h 10.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière